
PROCES-VERBAL

NEGOCIATIONS POUR LA CONCLUSION D'UN ACCORD DE PARTENARIAT DE PECHE DURABLE ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

Troisième tour,

DAKAR, DU 24 AU 25 AVRIL 2014

Le troisième tour des négociations pour la conclusion d'un accord de partenariat de pêche durable entre l'Union européenne et la République du Sénégal s'est tenu à Dakar du 24 au 25 avril 2014.

La délégation de l'Union européenne était conduite par Monsieur Roberto Cesari, Chef de l'Unité « Accords bilatéraux et contrôle dans les eaux internationales » de la Direction Générale des Affaires maritimes et de la Pêche (DG MARE) (dénommée ci-après Partie européenne).

La délégation du Sénégal était conduite par Monsieur Haïdar El Ali, Ministre de la Pêche et des Affaires maritimes (dénommée ci-après Partie sénégalaise).

La composition des deux délégations figure en **annexe 1**.

Les Parties ont poursuivi les travaux entamés lors des deux premiers tours des négociations dans un esprit ouvert et constructif.

Les deux Parties ont paraphé pour une durée de cinq ans, un accord de partenariat de pêche durable ainsi qu'un protocole d'application et son annexe technique.

Le nouvel accord abroge et remplace l'Accord entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la Communauté économique européenne concernant la pêche au large de la côte sénégalaise, entré en vigueur le 1^{er} juin 1981.

Les Parties ont rappelé que l'appui sectoriel garanti dans le cadre du nouveau protocole sera en priorité affecté aux axes suivants:

- la surveillance des pêches maritimes et la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée,
- la recherche scientifique et
- la pêche artisanale, notamment:

- la mise en place d'un fond social de calamités et des conditions de sécurité des acteurs;
- la restauration des écosystèmes d'habitat dégradés afin de permettre la protection et le développement des juvéniles;
- la création de zones de pêche protégées ou aires marines protégées.

ne

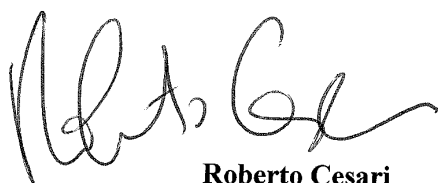


Les Parties ont également rappelé que cet appui sectoriel pourrait être complété par la possibilité offerte au Sénégal de bénéficier, dans le cadre et aux conditions établies par la Direction Générale pour le Développement de la Commission européenne, de financements du Fonds Européen de Développement à travers le Programme Indicatif National et le Programme Indicatif Régional 2014 - 2020.

Les textes du nouvel Accord de Partenariat de Pêche Durable entre l'Union européenne et la République du Sénégal, le protocole de mise en œuvre et son annexe technique sont joints à l'**annexe 2**.

Fait à Dakar, le 25 avril 2014

Pour l'Union européenne



Roberto Cesari
Chef d'Unité

Pour la République du Sénégal



Haïdar El Ali
Ministre
de la Pêche et des Affaires maritimes

re

X

Annexe 1 - Composition des délégations

Délégation de l'UE

Commission européenne:

M. Roberto Cesari, Chef de l'Unité « Accords bilatéraux et contrôle dans les eaux internationales » de la DG MARE, Chef de la délégation

M. Dominique Claeys, Desk Officer Sénégal, DG MARE

M. Eric Lunel, Attaché Pêche à la Délégation de l'UE au Sénégal

Etats Membres de l'UE:

M. Carlos Moreno, Secrétaire Général pour les Accords et les ORGP, Ministère de la Pêche, Espagne

M. Ignacio Garrido, Premier Secrétaire, Ambassade d'Espagne

M. Thomas Roche, Chargé de mission, Bureau des affaires européennes et internationales de la Direction des Pêches maritimes et de l'aquaculture (MEDDE), France

Délégation sénégalaise:

M. Haïdar El Ali, Ministre de la Pêche et des Affaires maritimes, Chef de la délégation

M. Oumar Ndiaye, Secrétaire général du Ministère de la Pêche et des Affaires maritimes

M. Ousmane Diallo, Directeur de l'Administration générale et de l'équipement

M. Camille Jean Pierre Manel, Directeur des Pêches maritimes

M. Cheikh Sarr, Capitaine de Vaisseau, Directeur de la Protection et de la Surveillance des Pêches

Dr. Massal Fall, Chef du Centre de Recherches Océanographiques de Dakar – Thiaroye (CRODT/ISRA)



Annexe 2 - Accord avec protocole, annexe et appendices

pe

x